#### Bien rincé, c'est gagné!

- Le rinçage vous permet d'utiliser l'intégralité du produit phytosanitaire que vous avez acheté.
- En rapportant vos bidons rincés et égouttés, vous rendez plus sûres les interventions des opérateurs après la collecte : transport, stockage, broyage,
- > Seuls les emballages rincés peuvent être recyclés.

# Ensemble, recyclons

Les emballages vides collectés sont :

- recyclés pour fabriquer d'autres objets plastiques comme par exemple des tubes pour l'industrie ou des gaines de câbles électriques pour le secteur du bâtiment,
- valorisés comme
  combustible de
  substitution dans des fours à cimenterie.

#### le saviez-vous?

Avec 5 bidons de 10 litres :

- > on fabrique 1 mètre de tube,
- > on économise 1,25 litre de pétrole,
- > on peut alimenter une ampoule de 60 W pendant plus de 80 heures.

La collecte est réservée aux utilisateurs professionnels (agriculteurs, paysagistes, collectivités...)



Ce programme de collecte est proposé par votre distributeur, partenaire de la filière ADIVALOR.

Informations, lieu(x) et date(s) des prochaines collectes :

Tous les lieux de collectes sont publiés sur www.adivalor.fr



LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 LYON CEDEX 08 tél. 04.72.68.93.80 – email : infos@adivalor.fr www.adivalor.fr

Cette action est une initiative volontaire des organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (La Coopération agricole, InVivo) et négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA)

**PHYTOPHARMACEUTIQUES ET ENGRAIS LIQUIDES** je recycle!

**EMBALLAGES VIDES** 

PRODUITS



En rapportant vos emballages vides à votre distributeur, partenaire d'ADIVALOR :

- > vous êtes en conformité avec la réglementation,
- > vous participez aux démarches de progrès engagées par la profession :
- bonnes pratiques agricoles
- cahier des charges de production
- certification, engagement de qualité
- > vous préservez votre cadre de vie.

#### Rappel réglementaire

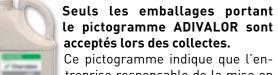
Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de la gestion de vos déchets. Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits. Ils ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.



Le marquage des sacs de collecte est un acte responsable permettant le recyclage des déchets. Il est indispensable pour l'obtention de l'attestation de dépôt.

N'oubliez pas de demander votre attestation qui prouvera que vos emballages usagés ont été correctement éliminés.





treprise responsable de la mise en marché de ce produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.

Le détenteur de cet emballage bénéficie gratuitement, sous certaines conditions, des services de collecte proposés par son distributeur, partenaire d'ADIVALOR.





# La règle d'ORE = Ouvert + Rinçé + Egoutté



### **Bidons** en plastique



et votre commune

sur le sac de collecte.

#### Rinçage et vidange



**Automatique Indiquez votre nom** Utilisez un rince-bidon.



Manuel Remplissez le bidon d'1/3 d'eau, Veillez à laisser **égoutter** bouchez, secouez et videz dans la cuve du pulvé (3 fois).

#### **Egouttage**



les bidons.

#### Mise en sac



Ensachez les bidons ouverts (sans les bouchons) et égouttés.



#### Fûts en plastique ou en métal

de 30 à 300 litres)

Sacs,

boîtes,

autres\*

Carton, papier,

plastique,

aluminium



#### Vidange



Vidangez le produit restant dans la cuve du pulvérisateur.

#### **Bouchage**



Refermez le bouchon.

### Nettoyage



Nettovez l'extérieur du fût et vérifiez la présence de l'étiquette du produit.

## et les bouchons...

Bouchons et opercules (couvercle et pastille protectrice) doivent être déposés dans le sac réservé aux boîtes et sacs.

#### Marguage sac\*

#### Vidage



Indiquez votre nom et votre commune sur le sac de collecte.



Videz le produit restant dans la cuve du pulvérisateur.

#### Pliage



**Boîte** Ouvrez et aplatissez. Aplatissez et pliez.



Sac

### Mise en sac



Mettez boîtes et sacs dans le même sac de collecte.



Attention Si ces consignes ne sont pas respectées, il appartient au détenteur d'éliminer lui-même ses emballages usagés, en faisant appel à une entreprise spécialisée.

\* bouchons, opercules, diffuseurs et pièges

<sup>\*\*</sup> Demandez les sacs à votre distributeur. Un sac non marqué peut être refusé.